

**NUMEROTAGE  
ARRETE N°2022/108**

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2213-28,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles.

**Considérant** l'arrêté 17/288 du permis de construire, pour la construction de 31 logements, sous la référence n° PC 093 074 17 C 012, délivrée le 4 décembre 2017 à Immobilière 3 F

**Considérant** le plan de masse et la demande de numérotage en date du 16 février 2022 par Immobilière 3 F.

**Considérant** qu'il importe de donner un numéro de voirie à la parcelle cadastrée A n°603 et afin d'éviter toutes confusions.



**Article 1 :**

Le numérotage des parcelles est fixé comme suit :

PARCELLES	SURFACES	NUMEROTAGE
A 603	1874 m2	92 rue de Meaux

**Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise aux intéressés à savoir :

- Le Centre des Impôts Fonciers
- La Préfecture
- La Poste
- Les pompiers
- La Police Municipale de Vaujours
- La Police Nationale
- Débitex
- Le propriétaire
- Orange

A Vaujours, le 04 avril 2022

Pour Le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint en charge de l'urbanisme,  
des espaces verts, des travaux et des voiries,



  
Stéphane PAU

